

La gestion des congés pour raison de santé

Spécial FPE

Mise à jour janvier 2025

Tarif : 1 400 € HT/stagiaire

 Durée: 12 heures (2 jours)

Comment appréhender les nouvelles procédures issues de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, de l'Ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique, du Décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la FPE

Nouveauté : accord ministériel du 20 octobre 2023, décret du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- 
- Assurer et renforcer la connaissance de la réglementation et des règles communes applicables aux congés pour raison de santé des fonctionnaires (Introduction).
 - Connaître les principaux intervenants de la procédure d'octroi des congés pour raison de santé et savoir les solliciter (partie 1).
 - Maîtriser les conditions d'attribution et de rémunération des congés pour raison de santé des fonctionnaires (partie 2)
 - Connaître les procédures spécifiques applicables à l'issue des congés pour raison de santé (partie 3)
 - Connaître les particularités des congés "maladies" des agents contractuels (partie 4)

PROFIL DES APPRENANTS



Pour qui :

- Agents des services RH/personnel
- Gestion des carrières, gestion administrative du personnel

Pré-requis :

- Aucun pré-requis exigé
- profil débutant ou peu expérimenté
- formation accessible à tous, adaptable en fonction des profils

CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : l'actualité réglementaire issue de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 et ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020

- 
- simplification du fonctionnement des instances médicales
 - assouplissements de la condition d'aptitude physique
 - clarification des droits à congés pour raison de santé
 - temps partiel thérapeutique
 - période de préparation au reclassement

Partie 1 : les instances médicales

- le nouveau conseil médical
- le médecin du travail
- le médecin agréé
- le suivi médical des agents

DECRYPTAGE :



Accord ministériel du 20 octobre 2023
Décret du 27 juin 2024

Partie 2 : Les congés pour raison de santé des fonctionnaires

- Les règles communes aux congés pour raison de santé
- La gestion du congé maladie ordinaire (CMO)
- La gestion du congé longue maladie (CLM)
- La gestion du congé de longue durée (CLD)

Partie 3 : L'issue des congés pour raison de santé

- le temps partiel thérapeutique
- la disponibilité d'office pour raison de santé
- inaptitude et reclassement

Partie 4 : les congés pour raison de santé des agents contractuels

- Coordination entre les régimes
- Le congé maladie
- Le congé grave maladie
- Le temps partiel thérapeutique
- Le reclassement